



# LE CHRONO SCOPE

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

N° 36  
Mars 2017



## Pas d'augmentation de salaire sérieuse si les salariés ne le demandent pas !

Les négociations salariales se sont ouvertes en février après une année record aussi bien en termes de résultats financiers que d'efforts et de restrictions tout azimut pour les salariés.

Après 3 années sans accord salarial, les premières propositions de la Direction sont bien en deçà des attentes, que ce soient pour le salaire de base ou l'abondement de l'intéressement.

Si les syndicats se rassemblent pour faire front commun, cela n'aura de poids que si les salariés en font autant pour exiger un juste retour de leurs efforts. L'argent est là comme il n'a jamais été, les perspectives de bénéfices sont excellentes. A l'heure où les derniers résultats de l'enquête sur le bien-être au travail sont en baisse, il est grand temps que notre entreprise reconnaisse enfin le travail fourni et les résultats obtenus !

La CGT invite tous les salariés à se mobiliser pendant ces négociations et plus particulièrement le **21 mars**, journée d'action interprofessionnelle et donc dans tout le Groupe La Poste pour l'emploi et les salaires !

**Tous mobilisés  
pour obtenir  
ce qu'ils nous doivent !!**



## EN DIRECT DES NÉGOCIATIONS SALARIALES

Voici les 2 principales propositions de nos dirigeants lors de la première réunion :

- ➔ Une enveloppe d'augmentation des salaires de 0,7 % comprenant l'augmentation générale et individuelle.
- ➔ Un abondement de l'intéressement de l'ordre de 180 euros par salarié.

S'il est probable que ces premières propositions soient complétées et peut être revues un peu à la hausse, force est de constater qu'elles sont loin de ce que les salariés sont en droit d'attendre.



## Voici les principales demandes de la CGT :

- ➔ Une augmentation générale de 2 % avec un minimum de 50 euros
- ➔ Le salaire minimum d'embauche sans qualification, à 1800 euros (seuil minimal pour vivre dignement selon plusieurs études)
- ➔ La reconnaissance financière de certains métiers (RDI, RSA, opérateurs inter, régulateurs, Chronofood)
- ➔ La création d'une prime repas ou ticket resto pour tous ceux qui ne perçoivent rien à ce titre.
- ➔ Un abondement de l'intéressement permettant une progression de la somme globale proportionnelle à la progression de notre résultat.
- ➔ La réduction du temps de travail à 32 heures comme de nombreuses entreprises l'ont fait avec succès, permettant ainsi de partager l'emploi et d'améliorer sensiblement les conditions de travail.

A ces demandes s'ajoutent des demandes plus spécifiques pour les DOM, les services clients, les agents de maîtrise, le travail le samedi, mais aussi la revendication de faire répercuter ces augmentations aux salariés sous-traitants pour lutter contre le dumping social et au nom du principe « à travail de valeur égal, salaire égal ».

Par ailleurs, la CGT reste en contact permanent avec tous les autres syndicats dans l'objectif de construire un socle commun de demandes.

**Seuls le rassemblement  
des salariés et l'unité  
des syndicats permettra  
d'imposer  
une juste redistribution  
des richesses produites !**



## COMITÉ D'ENTREPRISE DE FÉVRIER : C'EST UNE PREMIÈRE, L'ENSEMBLE DES MEMBRES CLAQUENT LA PORTE !

Depuis des mois, voire des années, les membres du CE dénoncent l'absence de communication préalable des documents censés être traités à l'ordre du jour.

Les Directeurs viennent les uns après les autres présenter leur diaporama que les membres découvrent en séance. Dans ces conditions on ne peut pas prendre le recul nécessaire à une analyse permettant de traiter convenablement les sujets. Malgré

nos demandes répétées, force est de constater que la Direction ne nous met pas dans la possibilité de faire correctement notre travail. Les membres du CE ont donc demandé à ce que ces sujets soient reportés à une prochaine séance et que la Direction communique préalablement les documents, chose qu'elle a accepté de faire. Avant de quitter simultanément la séance, les membres du CE ont tous dénoncé la politique de restrictions

actuelles entraînant la démobilisation des salariés alors même que nous avons jamais fait autant de bénéfiques.

**Nous avons souligné la faiblesse des propositions salariales de la Direction et cette unité syndicale est de bonne augure pour la suite des NAO...**



*Pour qui nous prend-on?*

Au mois d'octobre, le Chronoscope s'en était fait l'écho, l'ensemble des syndicats avait demandé au PDG de venir devant le CE prendre des engagements sur une meilleure redistribution des richesses produites.

Le président s'était engagé devant le CE à octroyer un abondement de l'intéressement **CONSÉQUENT** si nous dépassions les objectifs de résultat.

### CON, C'EST QUAND ?

### EST-CE MAINTENANT, AUX NAO ?

Nous les avons largement dépassé, de plus de 5 Millions d'euros et de + 12M par rapport à l'année dernière.

Mais aujourd'hui, à l'occasion de la première réunion NAO :

***il propose un abondement de 180 euros, soit presque 2 fois moins que ce que nous avions en abondement lorsque ce n'était pas censé être conséquent !!***

A notre connaissance conséquent ne veut pas dire minoré ?

***Monsieur le Président, si vous respectez le Comité d'Entreprise (et donc les salariés), vous devez tenir l'engagement prit devant lui et octroyer un abondement véritablement CONSÉQUENT!***

## LA CGT SE FÉLICITE DE L'ALLONGEMENT DES CONGÉS MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Suite à une proposition de loi de Marie-Georges Buffet, l'assemblée nationale a voté le rallongement du congé maternité de 16 à 18 semaines, durée minimum préconisée par l'OIT, et du congé paternité de 11 à 14 jours. Ce vote a eu lieu malgré l'avis négatif du gouvernement, opposant des raisons budgétaires aux droits des femmes.

**La CGT se félicite de ce vote qui fait suite à sa mobilisation pour renforcer la protection du congé maternité.**

La CGT dénonce le blocage opéré par le gouvernement, alors que de nombreux drames de fausses couches au travail sont venus rappeler ces dernières semaines

l'insuffisante protection des femmes enceintes.



Alors que le gouvernement a accordé sans aucune contrepartie 40 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises avec le pacte de responsabilité, oser refuser l'allongement

du congé maternité au prétexte qu'il coûterait 280 millions d'euros sonne comme une provocation.

**La CGT se battra pour que les dispositions votées par les député-e-s soient définitivement adoptées et entrent en vigueur au plus vite.**

La CGT regrette, néanmoins, que les dispositions de la proposition de loi, visant à rendre effectives les sanctions contre les entreprises qui ne respectent pas la loi et à lutter contre la précarité des femmes sur des temps partiels de moins de 24h n'aient pas été adoptées.



## LES MAUVAIS RÉSULTATS DES ENQUÊTES SUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL CONFIRME LA DÉGRADATION DE LA SITUATION DÉNONCÉE PAR LA CGT

Les résultats de l'enquête AGPTW sont tombés, ils sont en baisse, particulièrement chez les ouvriers/employés. A la question principale « dans l'ensemble je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler », 57 % des salariés (50 % des ouvriers/employés) répondent oui contre 62 % l'année dernière. Dans le détail, ces résultats sont en baisse dans les 5 items :

- ↘ **crédibilité**, ↘ **fierté**, ↘ **respect**,
- ↘ **équité** et ↘ **convivialité**.

Ces résultats confirment la dégradation des conditions de travail et du ressenti des salariés que la CGT dénonce depuis des mois.

C'est la Direction qui a voulu ce questionnaire et celui-ci ne servirait à rien si elle n'en tirait pas les conséquences en revoyant sa politique sur plusieurs points :

- ➔ Meilleure reconnaissance du travail (notamment financière),
- ➔ Plus de moyens humains en donnant plus de souplesse aux chefs d'agence,
- ➔ Meilleure formation des managers,
- ➔ Plus de justice et d'équité, notamment dans la prime trimestrielle, etc ...

La CGT a aussi réalisé son propre questionnaire et les premiers résultats soulignent le manque de reconnaissance du travail.

A l'heure où les bénéfices n'ont jamais été aussi bons et les perspectives aussi bonnes, il est grand temps que nos dirigeants reconnaissent enfin le travail et les efforts produits au travers de ces NAO.



## JOURNÉE D'ACTION DANS TOUT LE GROUPE LA POSTE

- ➔ D'un côté, accentuer le transfert vers la sous-traitance
- ➔ De l'autre, développer le transport en vrac et par des caisses mobiles

La création de grandes plates-formes logistique intégrant Viapost, Médiapost, Chronopost sont les principales mesures d'évolution du réseau industriel.

D'autres choix sont possibles, nous ne pouvons pas nous enfermer dans cette seule logique de marchandisation et de choix répondant aux seuls profits immédiats. Les richesses créées par les postiers, à l'image des 975 Millions d'euros de bénéfices réalisés en 2016 doivent être réorientés pour :

- ☑ Avoir des conditions de travail qui respectent les salariés et préservent leur santé morale et physique
- ☑ Augmenter les salaires afin d'assurer une existence normale et digne tout en garantissant l'égalité Femmes/ Hommes
- ☑ Porter la semaine de travail à 32 heures : Il faut travailler tous, travailler moins et travailler mieux

### Schéma industriel de La Poste : Faire travailler plus en sacrifiant notre travail et le service public

Le schéma industriel Courrier-Colis présenté lors du Conseil d'Administration de La Poste le 25 janvier s'intitule « Outil de conquête et de compétitivité » : Les mots ont du sens et les objectifs peuvent se résumer à une prédominance du colis sur le courrier, une évolution vers une branche logistique. Pour réduire les coûts de transport, le Groupe a déterminé deux voies :



**Le 21 MARS, tous dans l'action pour imposer à la Poste une stratégie portée vers la réponse aux besoins de la population et des salariés sur l'ensemble du territoire**



## HARO SUR LES MÉDIAS : LA LIBERTÉ D'INFORMER CLOUÉE AU PILORI

Incapable de répondre aux accusations qui pèsent sur lui, François Fillon n'a cessé de s'époumoner contre les médias et les journalistes qui ont eu l'audace de faire leur métier : celui d'informer sur les présumés emplois fictifs de l'épouse du candidat de la droite à l'élection présidentielle.

Celui qui se présente comme le Père la Vertu et veut donner des leçons de moralité aux smicards dénonce « le tribunal médiatique » qui se serait dressé contre lui. Après avoir semblé être déstabilisé, il a adopté une tactique de défense bien connue : le contournement des faits et une attaque contre de prétendues forces qui lui veulent du mal, en premier lieu les médias entre les mains de gauchistes.

Toute la droite a refait un semblant d'unité et adopte les mêmes mots que Fillon : « lynchage médiatique », caractère « moutonnier » des journalistes, « hystérie », etc. Le sénateur Raffarin a même réussi l'exploit très démocratique de faire huer les journalistes qui ont osé enquêter sur les contradictions du couple Fillon. Les cohortes de Républicains lancent des menaces contre les journalistes. Ici et là on appelle à mettre « les canards à la casserole ».

**C'est le monde à l'envers. C'est le voleur qui crie au vol**

Qui lynche qui ? Après les « boules puantes », on assiste maintenant à une véritable mise en cause de la liberté d'informer et d'enquêter en période électorale sur les élus du peuple. L'Inquisition va-t-elle être rétablie pour faire taire les « Rouletabille » trop curieux ? En clair, la seule presse utile serait celle qui est aux ordres, celle qui vante les hauts faits d'armes de la campagne présidentielle, pas celle qui ose toucher aux affaires. Celle détenue par les « amis » du Cac 40. Celle qui confond information et communication.

Le SNJ-CGT dénonce de tels comportements qui fleurent bon le retour à l'ordre et à la censure. Deux ans après la tuerie contre Charlie Hebdo, ces appels à la haine contre les journalistes et les médias résonnent dangereusement pour la démocratie, pour le débat d'idées et pour le pluralisme en pleine préparation des échéances électorales. Le SNJ-CGT appelle la profession à ne pas céder un pouce de liberté, et les citoyens à réagir pour appuyer la liberté d'informer. Poursuivre dans la voie des amis de M. Fillon et de ses communicants, très habiles à lancer des éléments de langage, ne servira à rien d'autre qu'à favoriser les tendances populistes du « tous pourris »

Communiqué du Syndicat National des Journalistes CGT (13/02/2017)



## CULTURE DOCUMENTAIRE

### Merci Patron primé !

François Ruffin et son équipe ont reçu le César du meilleur film documentaire pour Merci Patron sorti le 24 février 2016 et qui a connu un grand succès populaire avec plus de 500 000 entrées – et bien évidemment – sans avoir été distribué dans les grands réseaux.



Dans son film, François Ruffin ridiculise Bernard Arnault, patron de LVMH, et met au jour ses pratiques scandaleuses. On y voit comment ce dernier, par l'intermédiaire d'un responsable de la sécurité de LVMH et du secrétaire général de ce groupe, M. Jamet, par ailleurs élu socialiste, tente d'acheter le silence d'un couple, tous deux licenciés de l'usine ECCE, sous-traitant de LVMH, qui fabriquait des costumes Kenzo (production délocalisée depuis) et qui survivaient avec 400 euros par mois.

Des pratiques qui ont perduré à la sortie du film avec plusieurs actes de censure (que le SNJ-CGT avait fortement dénoncés) contre le film à Europe 1 ou au Parisien. Rappelons que Bernard Arnault est propriétaire des Echos et du Parisien et que son groupe est un des principaux annonceurs publicitaires, en particulier de la presse magazine et des titres détenus par Arnaud Lagardère, propriétaire d'Europe 1. La situation de l'information ne change pas. Détenue par les principales fortunes de ce pays, elle souffre d'un terrible manque de pluralisme. Seule une loi sur l'indépendance juridique des rédactions et une législation contrôlant la main mise de grands groupes sur les médias permettront aux journalistes d'exercer librement leur mission d'information en les protégeant de toutes les pressions.

La CGT tient à féliciter chaleureusement François Ruffin, candidat du syndicat SNJ-CGT aux dernières élections à la commission de la carte de presse en juin 2015, et l'ensemble de son équipe. Le succès de son film, soutenu dès le départ par les réseaux militants, est un motif d'espoir et de fierté.

Tous nos tracts et infos en ligne sur [cgt-fapt.fr](http://cgt-fapt.fr) onglet « mon entreprise » puis CHRONOPOST

### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom .....	Prénom .....	<b>MATERIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT</b>
Adresse .....		
Code Postal .....	Ville .....	
(Facultatif) Téléphones → (perso) .....	→ pro .....	
Grade/Classification .....	Métier .....	
Service/Bureau (nom et adresse) .....		